

Fiche 9 : LES REVENUS PRIMAIRES

Les revenus des agents économiques sont issus de deux répartitions. La répartition primaire est la répartition de la valeur ajoutée réalisée à travers le marché et qui donne naissance aux revenus primaires. La répartition secondaire est celle qui est opérée par l'Etat appelée la redistribution, conduisant à la formation des revenus de transferts (voir fiche10).

1. Quels sont les revenus primaires ?

Un **revenu** est une somme d'argent perçue régulièrement par un agent économique. L'ensemble des revenus des agents économiques d'une nation forme le **revenu national**. Ce revenu national, contrepartie du produit national (PIB), est la somme des **revenus primaires** versés aux agents qui participent à l'activité économique.

Ces revenus primaires se répartissent en deux grandes catégories :

- les **revenus d'activité** ou **revenus du travail** : revenus issus *directement* de l'activité économique (les salaires, les bénéfices).
- les **revenus de la propriété** ou **revenus du capital** : revenus issus *indirectement* d'une activité, notamment les revenus des placements financiers, les loyers.

Issus de l'activité économique et résultats de la croissance du PIB, les revenus primaires correspondent, en fait, au partage de la valeur ajoutée (voir [fiche 6](#)).

2. Quels sont les revenus d'activité ou revenus du travail ?

Les revenus du travail sont de deux types : les revenus salariaux et les autres revenus du travail.

a) Les revenus salariaux

Le **salaire** est la rémunération versée par un employeur à un salarié en contrepartie du travail fourni conformément au contrat de travail qui les lie. Près de 3/4 des travailleurs sont salariés. Les salaires constituent donc les revenus primaires principaux. En théorie, le salaire est fixé sur le **marché du travail** en fonction de l'offre et de la demande de travail. Si l'offre de travail (par les employeurs) dépasse la demande, les salaires augmenteront et réciproquement. Dans la réalité, le marché du travail est loin de fonctionner correctement. Les salaires dépendent en grande partie du rapport de force entre les partenaires sociaux, de la capacité de négocier, de l'évolution de la croissance. Les salaires sont très peu flexibles à la baisse, les salariés acceptant difficilement des baisses de salaire. De plus, l'Etat a fixé un salaire minimum, le **SMIC** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré.

b) Les autres revenus du travail

Les non-salariés qui travaillent pour leur propre compte ne disposent pas d'un revenu aussi régulier que les salariés. Le revenu qu'ils tirent de leur activité va dépendre de la conjoncture économique, de leur productivité, de leurs compétences, de leur capacité à développer une clientèle, de la compétitivité de leur entreprise confrontée au marché.

On distingue principalement :

- les **bénéfices** : ils sont tirés des activités artisanales, agricoles, industrielles ou commerciales. Les activités de ces entrepreneurs entraînent des coûts et des recettes. Le profit (lorsque les recettes sont supérieures aux coûts), très disparates dans ces activités, devient leur revenu.
- les **honoraires** : ce sont les revenus des professions libérales : médecins, avocats, notaires, architectes, artistes. Ces revenus, extrêmement variables, sont très difficiles à évaluer.

3. Quels sont les revenus de la propriété ou revenus du capital ?

Pour un agent économique, la **propriété** est formée par l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers et des créances. Tantôt désignée le capital, tantôt le patrimoine, la propriété peut rapporter à son détenteur des revenus. On distingue généralement deux types de **revenus de la propriété** :

- les **revenus fonciers** ou **revenus immobiliers** : il s'agit du loyer perçu par le propriétaire d'un bien immobilier (logement, local professionnel) qui le loue. Le propriétaire peut aussi percevoir une rente foncière lorsqu'il s'agit d'un terrain loué (terre agricole, terrain de camping, etc.).
- les **revenus mobiliers** comme les dividendes (revenus des actions) perçus par les actionnaires ou les intérêts (revenus des placements financiers, revenus des obligations) perçus par les épargnants.